

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRE, Maire.

L'an deux-mil-vingt-quatre et le neuf avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRE Jean-Luc, Maire.

Présents : M. BARRE Jean-Luc, Maire,
Mme : COYARD Brigitte, MOURA Marie,
MM : BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien.

Excusés :
HÉRISSON Séverine, Procuration à MOURA Marie

Absents :
Mme : MORIN Sandra,
MM : TARDIVEAU Alexis.

A été nommé(e) secrétaire : PIERRE Michel

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Intervention exceptionnelle

Le Conseil Municipal a accepté la demande de Monsieur TIHY, président du Football Club Val de Risle (FCVR), à intervenir en préambule au Conseil municipal du 09/04/2024.

Monsieur TIHY a présenté au Conseil Municipal le projet du FCVR d'installer d'un ½ stade en synthétique au stade de football de Montfort-sur-Risle.

Approbation du Procès-verbal :

Procès-verbal de la séance du 26.03.2024 : reporté au prochain Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

	OBJET DE LA DELIBERATION	REFERENCE	DECISION
1.	VOTE DES SUBVENTIONS (PARTIE 2)	2024-021	APPROUVEE
2.	BUDGET COMMUNE	2024-022	APPROUVEE
3.	BUDGET LOTISSEMENT	2024-023	APPROUVEE
4.	REGLES D'OCCUPATION CHATEAU LA MOTTE	2024-024	APPROUVEE
5.	DEMANDE EXCEPTIONNELLE LOCATION CHATEAU OU SALLE G. COMELLAS	2024-025	APPROUVEE
6.	DEMANDE REDUCTION RECETTES SALLE ANNEXE	2024-026	APPROUVEE
7.	DISSOLUTION REGIES SPECTACLE ET PRODUITS AMENDES	2024-027	APPROUVEE
8.	CONTRAT REFUGE DE L'ESPERANCE	2024-028	APPROUVEE

1. VOTE DES SUBVENTIONS (PARTIE 2) (DELIBERATION 2024-021).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, décide d'accorder les subventions suivantes sur l'exercice 2024 :

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS	
ADMR	100,00 €
AMESCA	600,00 €
CLUB DE L'AMITIE	1 000,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	250,00 €
FC VAL DE RISLE	3 000,00 €
MONTFORT LOISIRS	2 500,00 €
POMPIERS PONT AUTHOU	50,00 €
COURSE CYCLISTE (souvenir P.YON)	600,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	200,00 €
CROIX ROUGE	500,00 €
RESTO DU CŒUR	200,00 €
PAPILLONS BLANCS	100,00 €
BASE VTT GRAVEL	200,00 €
TOTAL	9 300,00 €

Pour un total de 9 300 € et précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget.

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
Mme : COYARD Brigitte, MOURA Marie MM : BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANTCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien, HERISSON Séverine, procuration à MOURA Marie		

2. BUDGET COMMUNE (DELIBERATION 2024-022).

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 700 603.88 € légèrement supérieur à celui de l'an dernier en raison des aléas du moment.

Pour le budget investissement, l'équilibre est à 315 049.05 €. Ce budget permettra la réalisation des éléments essentiels, c'est-à-dire :

- la réparation de l'acrotère de la salle des fêtes (avec l'aide d'une subvention) ;
- la réparation du plancher de la salle des fêtes (avec l'aide d'une subvention) ;
- l'embellissement du Château La Motte ;
- la mise aux normes (partielle) du réseau de défense incendie (école) ;
- Et plusieurs autres petits investissements nécessaires.

Après lecture de l'ensemble des éléments des budgets fonctionnement et investissement, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 communal.

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
Mme : COYARD Brigitte, MOURA Marie MM : BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANTCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien, HERISSON Séverine, procuration à MOURA Marie		

3. BUDGET LOTISSEMENT (DELIBERATION 2024-023).

Le budget lotissement s'équilibre à 1 589 191.58 € en fonctionnement et à 1 706 786.83 € en investissement.

Après lecture de l'ensemble des éléments des budgets fonctionnement et investissement, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif lotissement.

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
Mme : COYARD Brigitte, MOURA Marie MM : BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANTCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien, HERISSON Séverine, procuration à MOURA Marie		

4. REGLES D'OCCUPATION CHATEAU LA MOTTE (DELIBERATION 2024-024).

Monsieur le Maire donne la parole à la commission « location des salles » qui fait lecture au Conseil Municipal des « règles d'utilisation du Château La Motte ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les règles d'occupation du Château La Motte (annexe 1).

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
Mme : COYARD Brigitte, MOURA Marie MM : BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANTCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien, HERISSON Séverine, procuration à MOURA Marie		

5. DEMANDE EXCEPTIONNELLE LOCATION CHATEAU OU SALLE G. COMELLAS (DELIBERATION 2024-025).

L'Association Montfort Culture et Patrimoine (AMCP) demande exceptionnellement la location gratuite de la salle de réception du Château la Motte pour y organiser en juin 2024 : le festival des impressionnistes avec une exposition de peintures de « René Sautin » à raison de 3 jours (du vendredi 28/06 au dimanche 30/06).

La commission « location des salles » rappelle l'Article 1 : « la salle de réception attenante » des Règles d'utilisation du Château La motte.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal a décidé que la location de la salle de réception sera au tarif de la Salle G. COMELLAS si et seulement si aucune réservation avec dépôt de caution n'a été effectuée dans les 30 jours précédant la date de location demandée.

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
Mme : COYARD Brigitte, MOURA Marie MM : BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANTCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien, HERISSON Séverine, procuration à MOURA Marie		

6. DEMANDE REDUCTION RECETTES SALLE ANNEXE (DELIBERATION 2024-026).

Un administré demande la réduction de recettes de la salle annexe en raison de présence de fourmis.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal refuse le remboursement de la location de la salle annexe.

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
Mme : COYARD Brigitte, MOURA Marie MM : BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANTCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien, HERISSON Séverine, procuration à MOURA Marie		

7. DISSOLUTION REGIES SPECTACLE ET PRODUITS AMENDES (DELIBERATION 2024-027).

Monsieur le Maire explique qu'avant le 31/03/2024, la commune avait 4 régies : « Salles », « Spectacles », « Divers », « Produits d'Amendes » avec :

- un régisseur Principal : Madame Isabelle HIRSCH ;
- un régisseur Suppléant : Madame Angélique DELAMOTTE.

Cette organisation, ci-dessus décrite, n'a pas été dissolue avant la création de 2 régies « Salles » et « Divers » avec un régisseur principal Angélique DELAMOTTE et des régisseurs suppléants : Julie BECKER pour la régie « salles » et Marie MOURA pour la régie « Divers ».

Ainsi, à compter du 31/03/2023, il a été mis fin aux fonctions de régisseur principal de recettes de Mme HIRSCH Isabelle en tant que titulaire et de Mme DELAMOTTE Angélique en tant que suppléante.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte :

- **la dissolution des régies « Spectacles » et « Produits d'amendes » ;**
- **la dissolution des fonctions de Madame Isabelle HIRSCH en tant que régisseur de recettes - principal - et de Angélique DELAMOTTE en tant que régisseur suppléante.**

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
Mme : COYARD Brigitte, MOURA Marie MM : BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANTCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien, HERISSON Séverine, procuration à MOURA Marie		

8. CONTRAT REFUGE DE L'ESPERANCE (DELIBERATION 2024-028).

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le courrier et le contrat de vacation/subvention du refuge de l'Espérance, situé à Appeville-Annebault, concernant les entrées d'animaux errants pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à signer le contrat avec la S.A.R.S., et opte en 2024 pour un règlement à la vacation selon les tarifs exposés dans le contrat.

POUR : 13	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
Mme : COYARD Brigitte, MOURA Marie MM : BARRE Jean-Luc, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, ROUSSEL Frédéric, VANTCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien, HERISSON Séverine, procuration à MOURA Marie		

INFORMATIONS

1. ELECTIONS EUROPEENNES : La commission de contrôle doit se réunir entre le 16/05 et le 19/05/2024 pour vérifier la liste électorale de la commune de Montfort-sur-Risle.
2. CEREMONIE DE COMMEMORATION DU 79^{ème} anniversaire de la Victoire du 08 mai 1945 le mercredi 08/05/2024. Marie MOURA prévoit une gerbe de fleurs.
3. Le Maire relance le Président de l'association Montfort Loisirs pour la remise d'un justificatif de règlement de facture pour le repas du Club des Anciens.

QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE :

Il n'y a pas de questions diverses.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 28 mai 2024 à 19H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.